

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE 6 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le six février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier VERMEIRE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Caroline BIGONET, Claude DELAVAUD, Pascal FLOQUET, Arlette HIPEAU, Michèle KUBIAK, Jacques MILLOUET, Joseph BENZ, et Marie-Thérèse PARICHON

Absents : Yves SAUSSAIS, Damien VAILLANT

Pouvoir : Yves SAUSSAIS à Michèle KUBIAK, Damien VAILLANT à Claude DELAVAUD

Mr Joseph BENZ a été nommé secrétaire de séance.

* * * * *

La séance est ouverte à 19h30. Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

- **Débat d'orientation Budgétaire Année 2014**
- **Organisation des Elections Municipales des 23 et 30 mars 2014**
- **Indemnité versée au percepteur**
- **Renouvellement du contrat de travail de Valérie Maillet (agent d'entretien polyvalent)**
- **CNAS : Changement du délégué du Collège des Agents (Départ de Magali arrivée de Sophie)**
- **Informations communales et questions diverses**

1^{ème} Délibération

Indemnités de Conseil pour Mme Anne-Marie MACCURY, Trésorier de Magny-en-Vexin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 26 septembre 2008 allouant une indemnité de conseil de 100% au Trésorier de Magny-en-Vexin pour la durée du mandat du Maire.

VU le courrier de Mme MACCURY Anne-Marie, Trésorier de Magny-en-Vexin, en date du 09 décembre 2013 indiquant le montant de l'indemnité de conseil (montant global de 326.93 € pour l'année 2013),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- DECIDE de régler 100% de l'indemnité de conseil à Mme Anne-Marie MACCURY, trésorier de Magny-en-Vexin.
- Dit que la somme de 326.93 € est prévue au budget primitif 2014 (article 6225).

* * * * *

2^{ème} Délibération

CNAS, désignation des délégués locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Anne-Sophie OBRY déléguée du collège des agents, suite au départ de Magali LAMBERT.

* * * * *

3^{ème} Délibération

Renouvellement Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose que le contrat de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe (agent d'entretien polyvalent) arrive à son terme le 16 avril 2014 ; et qu'il convient de notifier l'intention de la commune de le renouveler ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de travail à durée déterminée entre la commune et l'agent d'entretien pour une durée de 1an, à raison de 7 heures hebdomadaire, et de rémunérer cet emploi sur la base de l'indice brut 297, majoré 309.

Monsieur le Maire est autorisé à établir et à signer le contrat de travail à durée déterminée

* * * * *

Débat d'Orientation Budgétaire – année 2014

Résultat de clôture de l'exercice 2013 établi à 166375.37€

Didier VERMEIRE demande quels seraient les travaux qui pourraient être envisagés en 2014 et pour lesquelles la dépense serait à inscrire au prochain Budget.

Chauffage de l'église des études sont en cours pour un système de tapis ou de lustres chauffants, en parallèle une subvention est recherchée

Éclairage de l'église pourrait être réalisé si le PNR nous donnait une subvention.

Cuisine de la Mairie : des travaux de réaménagements sont envisagés.

Eclairage public : la modernisation dans un souci d'économie d'énergie, dépense déjà inscrit au budget 2013 mais qui n'a pu être réalisé faute de temps pour débloquer les subventions.

Projet d'un contrat rural pour 2015 : qui aurait pour objectif de faire la route des Moines, la grand Mare, chemin neuf à l'identique du reste du village

Matériel-équipement : l'air de jeux des enfants est à changer complètement car plus aux normes. Pour la salle des fêtes l'achat d'un ampli et d'enceintes est prévu.

Cimetière : Prévoir le relèvement des tombes abandonnées ainsi que la création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire.

Travaux de voirie : la DDT refera à titre gratuit le chemin d'arthies à Maudétour dans le cadre d'un budget restant concernant LA VOIE PARIS LONDRES.

* * * * *

Informations communales et questions diverses

L'association ASO : organise le ROC-PARIS course de VTT qui regroupe environs 800 participants

Cette course passe par Maudétour-en-Vexin 60^{ème} kilomètre et point de ravitaillement elle aura lieu le samedi 29 mars 2014. A cette occasion les organisateurs demandent l'aide du conseil municipal afin de recruter une dizaine de bénévoles pour tenir les stands de ravitaillements.

Tenue du bureau de vote 1^{er} Tour des **Élections Municipales** le dimanche **23 mars 2014**

Par binôme (voir tableau ci-joint)

| | Vice-président par délégation | Assesseur par délégation |
|-----------|--------------------------------------|---------------------------------|
| 8H/11H | Pascal FLOQUET | Caroline BIGONET |
| 11H/13H | Yves SAUSSAIS | Didier PIERRE |
| 13H/15H | Marie-Thérèse PARICHON | Michèle KUBIAK |
| 15H/17H30 | Didier VERMEIRE | Christelle MICHEL |
| 17H30/20H | Claude DELAUDAUD | Jacques MILLOUET |

Camion de ramassage des betteraves : la dernière campagne de ramassage de betteraves à encore posée de gros problèmes dans les rues de Maudétour-en-Vexin avec des camions circulant à vide mais à trop grande vitesse.

Didier VERMEIRE envisage de faire un courrier à la sucrerie d'Étrepagny afin qu'il n'y ait pas de passage l'année prochaine en cause le manque de civisme de certains conducteurs des poids lourds.

Monsieur Didier VERMEIRE Maire remercie toute l'équipe Municipale pour ces 6 années de bonnes collaborations et d'ententes au sein du Conseil Municipal. Pour la participation et l'implication de tous.

La séance est levée à 21h35.

| | | | |
|--|--|--|---------------------------|
| Didier VERMEIRE Maire | | Arlette HIPEAU Conseillère municipale | |
| Jacques MILLOUET 1er Adjoint | | Michèle KUBIAK Conseillère municipale | |
| Pascal FLOQUET 2ème Adjoint | | Marie-Thérèse PARICHON Conseillère municipale | |
| Claude DELAUAUD 3ème Adjoint | | Yves SAUSSAIS Conseiller municipal | Pouvoir à Michèle KUBIAK |
| Joseph BENZ Conseiller municipal | | Damien VAILLANT Conseiller municipal | Pouvoir à Claude DELAUAUD |
| Caroline BIGONET Conseillère municipale | | | |